



CONSEIL D'ÉTAT

NUMÉRO 58 - JUILLET 2019

## La lettre de la justice administrative

### À la Une

**Le rapport public 2019 du Conseil d'État rend compte de l'activité consultative et contentieuse de la juridiction administrative en 2018. Il s'ouvre sur une rubrique d'indicateurs annuels relatifs aux fonctions juridictionnelles et consultative, mais également à l'activité de rapports et d'études, de publications et de partenariats nationaux, européens et internationaux, présentés en dates et chiffres clés.**

La première partie du rapport présente l'activité juridictionnelle du Conseil d'État, des tribunaux administratifs, des cours administratives d'appel et des juridictions administratives spécialisées. En 2018, les indicateurs d'activité se sont maintenus à un niveau satisfaisant, malgré une hausse préoccupante des entrées : le nombre des affaires jugées a augmenté en première instance et en appel, ce qui a permis de réduire le stock des affaires en instance, notamment celui des affaires enregistrées depuis plus de deux ans. A la Cour nationale du droit d'asile, la progression des nouveaux recours a été moins forte qu'en 2017 ce qui a permis de préserver les délais de jugement malgré une hausse liée aux grèves du printemps 2018. Ces délais se rapprochent toutefois progressivement des délais cibles de jugement de 5 mois en formation collégiale et de 5 semaines en juge unique fixés par la loi du 29 juillet 2015.

Le rapport présente également les principales questions examinées en 2018 par les formations consultatives du Conseil d'État, sur des projets de texte en prise avec les problématiques auxquelles notre pays est confronté : la révision de la Constitution, la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, l'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, la réforme de la commande publique ou la formation professionnelle. La troisième partie du rapport est consacrée à l'activité d'études, de débats et de partenariats et l'engagement de la juridiction administrative pour éclairer les problématiques et les grands débats contemporains, à travers l'apport de son expertise et le dynamisme de ses échanges avec la doctrine universitaire, les acteurs publics, les juges, français et étrangers, ainsi que les représentants de la société civile. Au titre de cette fonction, le Conseil d'État a rendu en 2018 plusieurs études importantes qui marqueront durablement le débat public, en particulier sur la bioéthique et la citoyenneté.

---

[Contentieux](#) | [Avis](#) | [Brèves](#) | [International](#) | [Agenda](#) | [Nominations](#)

## Contentieux

+ [Conseil d'État](#)



### + Santé - Vaccinations

Le Conseil d'État estime que l'extension de la liste des vaccinations obligatoires à onze vaccins ne méconnaît pas le droit à l'intégrité physique et au respect de la vie privée, compte tenu de la gravité des maladies, de l'efficacité de ces vaccins et de la nécessité de les rendre obligatoires pour atteindre une couverture vaccinale satisfaisante pour l'ensemble de la population. Par ailleurs, le Conseil d'État juge que les autorités sanitaires ont pu légalement refuser de retirer les vaccins obligatoires contenant des sels d'aluminium destinés à favoriser la réponse immunitaire, qui présentent un rapport entre bénéfices et risques favorable.

CE, 6 mai 2019, M. X et autres, n° 415694, A ; CE, 6 mai 2019, Ligue nationale pour la liberté des vaccinations, n° 419242, A.



### + Conseil supérieur de l'audiovisuel

Le Conseil d'État valide la mise en demeure de respecter les obligations résultant de son cahier des charges adressée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) à France télévisions à la suite de la diffusion sur France 2 d'un reportage centré sur des faits faisant l'objet d'un procès d'assises en cours.

CE, 13 mai 2019, Société France Télévisions, n° 421779, A



### + Environnement

Le Conseil d'État annule plusieurs dispositions de l'arrêté interministériel du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants (plus couramment dénommés pesticides) au motif que ces dispositions ne protégeaient pas suffisamment la santé publique et l'environnement.

CE, 26 juin 2019, Association Générations Futures et a., n° 415431, A

### + Procédure

Le Conseil d'État précise les formes imposées à la présentation, par voie électronique, de la requête et des pièces qui y sont jointes, s'agissant du cas où le requérant entend transmettre un nombre important de pièces jointes constituant une série homogène. CE, 14 juin 2019, Mme AB, n° 420861, A

### + Responsabilité

Le Conseil d'État juge que la circonstance que les agissements de harcèlement moral, visés par les dispositions de l'article 6 quinquies de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, émanent d'un agent placé sous l'autorité du fonctionnaire en cause est sans incidence sur les garanties que ces dispositions assurent à celui-ci. Par ailleurs, l'agent a la possibilité de demander à l'administration l'indemnisation de l'intégralité du préjudice subi, même en l'absence de faute, celle-ci pouvant ensuite engager le cas échéant une action récursoire à l'encontre de l'agent personnellement fautif.

CE, 28 juin 2019, Mme BA et autre, n° 415863, A.

## + Tribunaux administratifs et cours administratives d'appel



### + Enseignement

Le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a annulé la convention conclue le 30 janvier 2018 entre la ville de Reims et l'association Espérance banlieues Reims ayant pour objet l'occupation d'une partie du groupe scolaire « Barthou II » pour y établir une école hors contrat en raison de l'absence de consultation préalable du conseil d'école.

TA Châlons-en-Champagne : 23 avril 2019, M. A H., n° 1800665



### + Eaux

Le tribunal administratif de Poitiers a annulé deux autorisations pluriannuelles de prélèvement d'eau pour l'irrigation dans les bassins du Marais Poitevin et de la Charente dès lors qu'il a jugé que les volumes autorisés par les préfets ne permettaient pas d'assurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Il reporte toutefois l'effet de ces annulations afin de permettre la poursuite de l'irrigation jusqu'à la délivrance de nouvelles autorisations.

TA Poitiers, 9 mai 2019, Association Nature Environnement 17, n° 1701657

### + Privatisation

La Cour administrative d'appel de Paris a annulé les décisions ayant eu pour objet la cession par l'Etat à la société Casil Europe de 49,99 % des parts du capital de la société anonyme Aéroport de Toulouse Blagnac, concessionnaire de cet aéroport dès lors que le « cahier des charges » qui avait été établi pour cette opération de privatisation ne pouvait, contrairement à ce qu'avaient estimé les services de l'Etat, être interprété comme permettant qu'un consortium candidat puisse évoluer dans sa composition au cours des différentes étapes de la procédure.

CAA Paris, 16 avril 2019, M. A et autres, n° 17PA01605

### + Pêche

Le tribunal administratif de Pau a annulé, à la demande de trois associations de défense de l'environnement, les décisions implicites de refus des préfets des Pyrénées-Atlantiques et des Landes de mettre en œuvre leurs pouvoirs de police dans le port de Bayonne afin de faire cesser la pêche au saumon effectuée par les marins-pêcheurs au moyen de filets dérivants.

TA Pau, 25 juin 2019, Association Sépanso64, Association Sépanso Landes et Association Salmo Tierra-Salva Tierra, n° 1800486

### + Domaine public

Le juge des référés du tribunal administratif de Marseille a suspendu l'exécution de l'arrêté préfectoral autorisant l'utilisation des dépendances du domaine public maritime en vue de la réalisation du projet de musée subaquatique de Marseille composé de 10 statues de 1,50 m de hauteur, en béton inerte, immergées sur des fonds de 5 m de profondeur et sur une superficie de 400 m<sup>2</sup>.

TA Marseille, ord., 18 avril 2019, Association Collectif de défense du littoral 13, n° 1902792

### + Cour nationale du droit d'asile

La Cour rejette les recours de ressortissants russes dirigés contre des décisions d'irrecevabilité de l'OFPPA prises au motif qu'ils bénéficient déjà de la qualité de réfugié et d'une protection effective à ce titre en Pologne.

CNDA, 18 avril 2019, M. K et Mme A., n°17016634-17018825, C+

---

Contentieux | [Avis](#) | Brèves | International | Agenda | Nominations

[Avis](#)

### **Avis sur un projet de loi pour la restauration et la conservation de la cathédrale Notre-Dame de Paris**

Le Gouvernement a décidé de rendre public l'avis rendu par le Conseil d'État sur un projet de loi relatif à la restauration et la conservation de la cathédrale Notre-Dame de Paris et instituant une souscription nationale à cet effet. ≥

### **Avis sur un projet de loi relatif à l'énergie, au climat et à l'environnement**

Le Gouvernement a décidé de rendre public l'avis rendu par le Conseil d'État sur un projet de loi relatif à l'énergie, au climat et à l'environnement. ≥

### **Avis sur un projet de loi relatif aux voies réservées et à la police de la circulation pour les JO et JOP de 2024**

Le Gouvernement a décidé de rendre public l'avis rendu par le Conseil d'État sur un projet de loi portant ratification de l'ordonnance n° 2019-207 du 20 mars 2019 relative aux voies réservées et à la police de la circulation pour les jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. ≥

### **Avis sur une lettre rectificative au projet de loi relatif à l'énergie et au climat**

Le Gouvernement a décidé de rendre public l'avis sur une lettre rectificative au projet de loi relatif à l'énergie et au climat. ≥

### **Avis sur les modalités d'intervention des partis politiques européens dans le cadre des élections des représentants au Parlement européen en France**

Le Gouvernement a décidé de rendre public l'avis rendu par le Conseil d'État sur les modalités d'intervention des partis politiques européens dans le cadre des élections des représentants au Parlement européen en France. ≥

### **Avis sur un projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire**

Le Gouvernement a décidé de rendre public l'avis rendu par le Conseil d'État sur un projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. ≥

---

[Contentieux](#) | [Avis](#) | [Brèves](#) | [International](#) | [Agenda](#) | [Nominations](#)

## **Brèves**

### **+ Clôture du cycle de conférences sur le sport**

Le lundi 17 juin 2019 s'est tenue la sixième et dernière conférence du cycle sur le sport organisé par la section du rapport et des études du Conseil d'État. Elle avait pour thème : Le sport aujourd'hui : quels enjeux ? et était animée par Edmond Honorat, président adjoint de la section des travaux publics du Conseil d'Etat. Sont intervenus Gilles de Margerie, commissaire général de France Stratégie, Isabelle Queval, philosophe, enseignante-chercheuse à l'INSHEA et Jean Zoungrana, président de la Fédération française de canoë-kayack et sports de pagaie. Le vice-président du Conseil d'Etat, Bruno Lasserre, a prononcé un discours de clôture du cycle. ≥

---

[Contentieux](#) | [Avis](#) | [Brèves](#) | [International](#) | [Agenda](#) | [Nominations](#)

## **International**



### + 13ème congrès de l'AIHJA au Mexique

L'Association internationale des hautes juridictions administratives (AIHJA) a tenu à Mexico son congrès du 24 au 27 juin à l'invitation du Tribunal fédéral de justice administrative (TFJA) du Mexique. Le Conseil d'Etat y était représenté par une importante délégation conduite par son vice-président, comportant notamment la présidente de la section du rapport et des études et le délégué aux relations internationales.

Ce 13ème congrès avait pour thème le droit public et les nouvelles technologies. L'assemblée générale de l'AIHJA, sur la proposition de sa secrétaire générale, Catherine Bergeal, a choisi pour lui succéder Martine de Boisdeffre, en sa qualité de présidente de la section du rapport et des études. Le conseil d'administration a, par ailleurs, approuvé l'adhésion d'un nouveau membre, la Haute cour administrative de Jordanie. Les prochains congrès se dérouleront à Bruxelles en 2022 et à Santiago du Chili en 2025. ≥



### + Assemblée générale de l'ACA-Europe

Une délégation du Conseil d'Etat, conduite par son vice-président Bruno Lasserre, a participé le 13 mai 2019 à l'assemblée générale annuelle de l'Association des Conseils d'Etat et des juridictions administratives suprêmes de l'Union européenne (ACA-Europe).

Cette assemblée a été préparée par un conseil d'administration de l'association auquel siège la présidente Martine de Boisdeffre en qualité de commissaire aux comptes. Elle a été précédée le 12 mai 2019 par un séminaire consacré à l'accès aux cours administratives suprêmes et à leurs fonctions. Ce séminaire faisait suite au séminaire organisé à Dublin en mars dernier consacré au processus de prise de décision au sein des juridictions administratives suprêmes. ≥

### + Colloque Franco-britannique-Irlandais

Du 20 au 22 juin 2019 s'est réuni à Londres le comité franco-britannique-irlandais dont l'objectif depuis sa création est de promouvoir la connaissance, la compréhension et la coopération judiciaire entre les pays concernés.

Cette année, le colloque a eu pour thème les trafics humains et l'esclavage moderne. Les travaux s'organisent traditionnellement en quatre séances. L'une d'elle a été introduite par le vice-président Bruno Lasserre.

### + Visite d'étude à la CJUE

Les 13 et 14 mai 2019, une délégation de membres du Conseil d'Etat a participé à une visite d'étude à la Cour de justice de l'Union européenne. Ce séjour est l'occasion de rencontres avec les Présidents de chambre de la Cour et du tribunal ainsi qu'avec les membres de leurs cabinets. La délégation a également pu assister à une audience de la grande chambre de la cour et se familiariser avec l'ensemble des procédures et méthodes de travail.

---

Contentieux | Avis | Brèves | International | [Agenda](#) | Nominations

## Agenda



## + Consultez le programme des conférences du dernier trimestre 2019

> [Téléchargez le programme complet](#)

[Contentieux](#) | [Avis](#) | [Brèves](#) | [International](#) | [Agenda](#) | [Nominations](#)

## Nominations

### + Au Conseil d'État

+ Valérie Renauld, directrice de l'information et de la communication du Conseil d'État le 3 juin.

### + Dans les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs

+ Thierry Trottier, président du TA de Besançon le 1er juin

+ Gil Cornevaux, président du TA de La Réunion et de Mayotte le 1er juillet

+ Marc Wallerich, président du TA de La Martinique et de Saint-Pierre-et-Miquelon le 1er août



Directeur de publication : Bruno Lasserre - Présidente du comité de rédaction : Martine de Boisdeffre -  
Comité de rédaction : Cyrille Beaufils, Catherine Bobo, Hélène Ciavaldini, Katia de Schotten, Thierry-Xavier Girardot, Yves Gounin, Manon Hameau, Dominique Kimmerlin, Clément Malverti, Corinne Mathey, Carmela Riposa, François Séners, Pascal Trouilly, Vincent Villette - Secrétariat de rédaction : Nathalie Roubellat -  
Conseil d'État : 1, place du Palais-Royal 75001 Paris Tél. : 01 40 20 80 00 - Mél : [webmestre@conseil-etat.fr](mailto:webmestre@conseil-etat.fr) -  
Réalisation : CE/dircom

Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur le site internet du Conseil d'État.